

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

**Herausgeber:** Aînés

**Band:** 9 (1979)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Votre argent : questions réponses

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

votre  
argent

## questions réponses

par le Service romand d'information du Crédit Suisse

### Diversifier son épargne

*Mme Y. J., à Neuchâtel: Etant entrée en possession d'un petit héritage dont je n'ai pas absolument besoin, j'aimerais savoir comment le placer au mieux. Faut-il acheter des actions ou des obligations ?*

La question déterminante n'est pas de savoir si l'on va choisir des actions ou des obligations mais bien de quel montant vous disposez. Il est évident que les suggestions que l'on pourrait vous faire varieront beaucoup selon qu'il s'agit de Fr. 15 000.— ou de Fr. 100 000.—. En outre, votre situation personnelle entre aussi en considération. C'est pourquoi nous vous conseillons de consulter un banquier avant de prendre votre décision. Faire des suggestions à la faveur d'un échange comme celui-ci ou lors d'une rencontre fortuite ne serait pas sérieux.

Toutefois, pour fixer les idées, on peut dire que Fr. 50 000.— représentent aujourd'hui la limite au-delà de laquelle il devient possible de songer à une véritable diversification de son épargne. En-deçà de ce montant, il existe des formes de placement « classiques » (épargne-placement, obligations de caisse, lettres de gage, etc.) qui remplissent parfaitement leur office.

Pour que la réponse soit complète, ajoutons que les actions représentent des parts de propriété. A ce titre, le revenu qu'elles peuvent produire dépend étroitement des résultats obtenus par l'entreprise émettrice de ces actions. S'il y a bénéfice, les actionnaires toucheront un dividende. S'il y a perte, non seulement les actionnaires ne toucheront rien, mais ils verront la valeur de leurs actions diminuer. Enfin, en cas de faillite, ils seront les derniers servis.

Toute autre est la situation du détenteur d'obligations qui se trouve être en quelque sorte le créancier d'une société ayant contracté un emprunt. Par conséquent, il est assuré de toucher à date fixe un intérêt, que le débiteur fasse de bonnes ou de moins bonnes affaires. En cas de faillite, il vient se ranger au nombre des créanciers et se trouve de ce fait privilégié par rapport à l'actionnaire.

De  
notre  
rédaction  
de  
Genève

Ce petit périple va s'achever sur la place qui a été aménagée au bas de la rue de la Fontaine, près du Temple de la Madeleine, pour le plus grand agrément des promeneurs à la recherche d'un coin où il fait bon s'arrêter un moment. Un petit marché aux puces s'y tient depuis cet été, du mardi au samedi compris, un maraîcher y dresse son étalage, les cafés et restaurants voisins ont pu agrandir leurs terrasses. A quelques pas de la circulation du centre ville, au pied de la cathédrale, ce lieu piétonnier privilégié évoque à lui seul un temps où l'on devait savoir mieux que maintenant goûter les heures lentes, regarder, rencontrer les autres, se comporter en être social... et sociable ! Protégé mais bien dans la vie, parlant à la fois de repos et d'activité, c'est le lieu social par excellence, dont le rythme est ponctué par le carillon de Saint-Pierre, l'un de ces havres qu'il faudrait multiplier dans nos villes pour les rendre plus humaines.

O. B.

## Flânerie autour de la Cathédrale Saint-Pierre

(Suite du précédent numéro)

Après avoir passé devant le n° 11 de la rue de l'Hôtel-de-Ville où se trouve le service du patronage des détenus libérés, nous parvenons au Bourg-de-Four. Là s'impose une nouvelle halte pour profiter du charme de cette place où le passé et le présent se côtoient si bien. Dans la partie basse, l'ouvrage de l'Association pour le bien des aveugles et la Bibliothèque Braille romande et universitaire. Tout près, dans la rue des Chaudronniers, sont les locaux de Pro Juventute. L'Hospice général, qui fut son voisin jusqu'au mois de mai dernier, est désormais situé au 12, Cours de Rive, au-delà de notre actuel périple. Limitons-nous pour l'heure à situer le siège de l'ASLOCA, au 20, Promenade Saint-Antoine, association genevoise de défense des locataires.

Il ne nous reste plus qu'à redescendre doucement en empruntant la rue Verdaine pour repérer, au n° 13, un autre immeuble au « destin » juridico-social: au 2<sup>e</sup> étage, le BIS, Bureau d'information sociale dont la devise se résume en ces mots: renseigne-conseille-orienté et qui prête ses locaux, le mercredi soir, à l'Association genevoise pour les droits de la femme qui y tient une permanence juridique gratuite; au 3<sup>e</sup> étage, la Permanence de l'Ordre des avocats qui fonctionne quotidiennement. Plus bas dans la rue, au n° 7, le jardin d'enfants « Au petit bonheur », géré par l'Armée du salut de même que le « Foyer de la femme » qui se trouve tout près, 1, rue de la Vallée. Au passage, nous n'avons pas manqué de donner un coup d'œil à la plaque qui marque la maison natale de Jean-Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, au n° 12, de la rue Verdaine.

